

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20210218-14-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2021  
Date de réception préfecture : 02/03/2021

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 18 FEVRIER 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	39	39 + 3 <b>pouvoirs</b>

<b>Date de convocation</b> <b>12 février 2021</b>
--

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF.

Représentés : Martine LEPIANKO par Odile SCHMITT, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRILIC, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Convention constitutive de l'Entente Intercommunale pour la prise en charge du service public de production d'eau potable des puits de Loisy – Autorisation de signer l'avenant n°01**

**N° de délibération : 14**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
39	42	42	0	0	0

**Rapporteur : M. JULIEN**

En 2018, le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle et le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Seille et Moselle ont décidé de coopérer conjointement autour de la gestion unifiée de la production d'eau potable des quatre puits du site de Loisy dans l'objectif de répondre aux enjeux techniques (quantitatifs et qualitatifs) qui s'imposent pour leur exploitation.

Les deux établissements se sont ainsi engagés dans un processus conventionnel aux fins d'exercer la mission de service public de production et de fourniture en gros de l'eau potable dans un cadre partenarial fondé sur une mutualisation des moyens, au sens de l'article L.5221- 1 du code général des collectivités territoriales, avec la constitution d'une Entente Intercommunale.

La dissolution du SEA et la prise de la compétence « eau » par le Bassin de Pompey au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont eu pour conséquence sa substitution au SEA pour la poursuite de l'exécution de la convention constitutive de l'Entente intercommunale conclue avec le SIE de Seille et Moselle.

Il vous est proposé d'acter par un avenant joint en annexe cette substitution.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive de l'Entente intercommunale avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Seille et Moselle, pour la prise en charge du service public de production d'eau potable de Loisy.

**AUTORISE** le Président à signer ledit avenant n°1.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRLIC